



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des Services
Départementaux de L'Éducation
Nationale de l'Oise

Division de la Logistique, des
Finances et de la Formation
DL2F-3

Dossier suivi par :
Camille FRISON
Tél. 03.44.06.45.62

Sabrina SAINT
Tél. 03.44.06.45.12

Fax : 03.44.48.67.25

Mél :
camille.frison@ac-amiens.fr
sabrina.tinelle@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 04 novembre 2014

Le Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs
les instituteurs et professeurs des écoles

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale

et de Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

**Objet : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES
SPÉCIALISÉES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS ET LA SCOLARISATION
DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP
(CAPA-SH)
- Session 2015 -**

Refer : - Décret n° 2005-1299 du 19 octobre 2005 modifiant le décret n° 2004-13 du
5 janvier 2004 créant le CAPA-SH
- Arrêtés du 5 janvier 2004 relatifs aux options et à l'organisation du CAPA-
SH
- Circulaire n° 2004-030 du 16 février 2004 (B.O. spécial n° 4 du 26 février
2004)
- Arrêté rectoral N° DEC-14-202 du 10 octobre 2014

L'examen du CAPA-SH est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles
titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements
d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou de
professeur des écoles.

Les candidats au CAPA-SH ne peuvent se présenter que trois fois aux épreuves de
l'examen. Au cours d'une même session, ils ne peuvent présenter qu'une seule option.

**Le registre des inscriptions sera ouvert du lundi 3 novembre au mercredi 3
décembre 2014.**

Les dossiers d'inscription seront :

- envoyés sur demande écrite des candidats (joindre une enveloppe grand
format, libellée à votre adresse, affranchie à 0.97 €) adressée à :

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'OISE
Division de la Logistique, des Finances et de la Formation
22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

- **remis aux candidats** qui se présenteront à la D.S.D.E.N. de l'Oise - Division de la Logistique, des Finances et de la Formation, porte 19

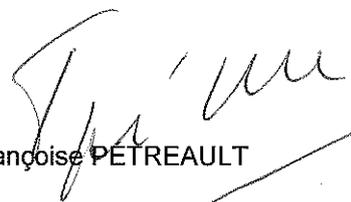
- **ou à télécharger** sur le site de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise : <http://ia60.ac-amiens.fr>.

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

Tout dossier de candidature dûment complété (accompagné obligatoirement des pièces justificatives) devra être impérativement confié aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard le 3 décembre 2014 (cachet de la poste faisant foi). Aucun dossier ne peut être accepté hors délai, quel que soit le motif invoqué.

Un envoi recommandé (simple sans accusé de réception) est conseillé. En cas de contestation, seules pourront être examinées les requêtes formulées par les candidats qui joindront à leur réclamation le récépissé du dépôt de recommandé expédié avant la date limite de clôture.

La date limite du dépôt du mémoire professionnel en **4 exemplaires** est fixée au **vendredi 17 avril 2015**.


Françoise PÉTREULT